POLICE PORTUAIRE : PROGRAMMATION DES ESCALES

INTITULE DU POSTE :
Officier Programmation des Escales, Trafic Maritime et Placement des Navires

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :
Chef du Service Escales, Trafic et Placement
Ou Chef du Service Programmation des Escales
Ou Chef de Division Programmation des Escales
ou Commandant du Port

1. Finalité(s)

Assurer la réalisation des programmes d'accostages et d'appareillages des navires en utilisant de manière optimale les potentialités du port.

2. Missions

I. **Participer à la planification des escales des navires à long et court termes ;**
II. **Respecter les règles, procédures, décisions et usages, relatifs à l'exploitation du port, par tous les intervenants ;**
III. **Suivre la régulation et contrôle des mouvements des navires se trouvant dans les zones portuaires ;**
IV. **Contrôler la mise à quai et le placement des navires conformément aux résultats de la conférence portuaire ;**
V. **Suivre le trafic portuaire.**

3. Activités principales

I. **Participer à la planification des escales des navires à long et court termes :**

- Planifier les escales des navires à long et cours terme ;
- Programmer les escales des navires en concertation avec les exploitants ;
- Animer la conférence portuaire et diffuser auprès des navires et usagers du port le plan général des mouvements ;
- Veiller au suivi de la disponibilité de l'outillage portuaire, des emplois à quai, des terres pleins et des magasins ;
- Contrôler le fichier navire et la création de l'escale.

II. **Respecter les règles, procédures, décisions et usages, relatifs à l'exploitation du port :**

- Contrôler les déclarations et documents réglementaires constituant le dossier de l'escale du navire, reçu via la plateforme d'échange des données informatisés du port ;
- Traiter les documents réglementaire de l'escale des navires ;
- Elaborer les états des éléments de la facturation des droits de port sur navires ;
- Assurer le respect des textes réglementaires et conventions internationales.

III. **Suivre la régulation et contrôle des mouvements des navires se trouvant dans les zones portuaires :**

- Accueil des navires ;
- Travailler en parfaite coordination avec le Service VTS ;
- Assister et aider à la navigation des navires en difficulté dans les atterrages du port ;
- Assurer la coordination des services connexes (pilotage, remorquage et lamanage) ;
- Assurer la police du balisage portuaire ;

Agence Nationale des Ports Direction Générale DCH ANP

- Veiller à la disponibilité de l'information à la disposition des navires, des administrations locales, des exploitants et des autres intervenants au port ;
- Veiller à la conservation des ouvrages et installations de signalisation portuaires et établissement des procès-verbaux de constatation relatifs à leur endommagement par les tiers ;
- Surveiller d'une façon permanente des bassins et atterrages du port ;
- Appliquer les saisies judiciaires et des mainlevées relaves aux navires.

IV. Contrôler la mise à quai et le placement des navires conformément aux résultats de la conférence portuaire :

- Assurer la police des quais et du plan d'eau ;
- Assurer le relèvement des tirants d'eau des navires dès leur accostage et avant leur départ ;
- Donner des instructions aux capitaines des navires pour le renforcement de l'amarrage des navires en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ;
- Proposer au commandant du port des ordres particulier à donner aux navires en cas d'incidents ou événement exceptionnels au port ;
- Suivre l'exécution des mouvements des navires au port dans les temps prescrits ;
- Etablir des procès-verbaux de constatation relatifs à l'endommagement des ouvrages et des installations portuaires par les navires ;
- Veiller au respect des textiles réglementaires et des conventions internationales en matière de la police portuaire.

V. Suivre le trafic portuaire :

- Elaborer des éléments de tableau de bord du service ;
- Constater toute infraction aux règlements et aux dispositions de la police portuaire et établissement des procès-verbaux à cet effet ;
- Instruire des réclamations des usagers en ce qui concerne les attributions du service.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Toutes les entités du port ;

Relations externes :

- Opérateurs portuaires ;
- Navires : autorisation d'accostage et d'appareillage.

5. Profil requis

Formation de référence : Lauréat d'un établissement public de la marine marchande ou équivalent.
Titulaire de : Brevet de Capitaine au Long Cours **ou** Diplôme de Capitaine au Long Cours **ou** Brevet de Lieutenant au Long Cours
Expérience : Avoir un minimum de 12 mois de navigation.

6. Compétences

Savoir :

- Connaître les caractéristiques du port (quais, chenaux, rade…) ;
- Connaître les impératifs liés à l'exploitation portuaire ;
- Connaître les règles de sécurité de la navigation maritime ;
- Connaître le règlement d'exploitation du port ;
- Connaître la gestion des matières dangereuses ;
- Connaître les règles de priorité dans l'attribution des postes à quai ;
- Connaître les documents règlementaires relatifs à l'escale des navires ;
- Maitriser l'anglais maritime ;
- Connaître les équipements du système de trafic maritime (VTS, AIS…) ;
- Maîtriser les règles de la sécurité maritime ;
- Maîtriser les techniques de veille (radio…) ;
- Maîtriser les règles d'assistance aux navires ;
- Maîtriser les techniques de surveillance des rades et des bassins ;
- Connaitre les caractéristiques des équipements de manutention ;
- Connaître le règlement du trafic maritime et de manœuvre ;
- Connaître la réglementation en matière de police portuaire ;
- Connaître les caractéristiques des navires (tirant d'eau, longueur…).

Savoir-faire :

- Savoir réaliser une programmation optimale des escales du navire ;
- Savoir animer une conférence portuaire ;
- Savoir arbitrer les conflits d'intérêts entre opérateurs ;
- Savoir exploiter de manière optimale les infrastructures du port ;
- Réaliser le tableau de bord ;
- Savoir gérer des actions de secours ;
- Savoirs gérer et exploiter les équipements du système de trafic maritimes (VTS, AIS, radio…)
- Savoir coordonner les actions d'assistance et de secours aux navires et en cas de sinistre dans le port ;
- Etre capable de travailler dans une situation d'urgence ;
- Savoir gérer la mise à quai et le placement des navires conformément au résultat de la conférence portuaire ;
- Savoir relever les tirants d'eau des navires dès leur accostage et avant leur appareillage ;
- Savoir constater les infractions relatives à l'endommagement par les navires et l'infrastructure portuaire ;
- Savoir établir les procès-verbaux lors des infractions ou des endommagements ;
- Savoir gérer les actions de secours en cas de sinistres dans le port.

Savoir- être :

- Perspicacité ;
- Rigueur.
- Bonne communication ;
- Réactivité.